



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21215  
28 mars 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'APPLICATION  
DE LA RESOLUTION 435 (1978) DU CONSEIL DE SECURITE  
RELATIVE A LA QUESTION DE NAMIBIE**

1. Avec une profonde satisfaction, j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité que dans la nuit du 20 au 21 mars 1990, peu après minuit, au Stade national de Windhoek, le drapeau de la République sud-africaine a été amené et remplacé par le drapeau de la République de Namibie, marquant ainsi l'accession de la Namibie à l'indépendance, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil. Immédiatement après, conformément à l'annexe 7 de la Constitution approuvée le 9 février 1990 par l'Assemblée constituante de la Namibie (S/20967/Add.2), M. Sam Nujoma, que l'Assemblée constituante avait élu le 16 février 1990 président de la République de Namibie en vertu de l'article 134 de la Constitution, a prêté serment devant moi. Le 22 mars 1990, l'Administrateur général d'Afrique du Sud, M. Louis Pienaar, que le Président Nujoma avait accompagné à l'aéroport, a quitté la Namibie.
2. C'est ainsi qu'a été atteint, dans la dignité et la jubilation, l'objectif de l'indépendance de la Namibie, que l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres poursuivaient depuis si longtemps.
3. L'indépendance de la Namibie a mis fin au mandat dont le Conseil de sécurité avait investi le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Les effectifs du GANUPT encore sur place sont en cours de rapatriement à l'exception de ceux qui doivent demeurer en Namibie pour une durée limitée en vertu d'arrangements bilatéraux conclus entre les gouvernements dont ils relèvent et le Gouvernement namibien. Un dernier groupe, peu nombreux, restera pour mettre au point les aspects administratifs du retrait du GANUPT, notamment en ce qui concerne la cession des biens. Comme me l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 44/191, je lui présenterai le moment venu un rapport définitif sur l'exécution du budget du Groupe.
4. Le présent rapport étant le dernier que je présente au Conseil de sécurité sur l'application de sa résolution 435 (1978), je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres qui ont siégé ou qui siègent actuellement au Conseil de sécurité de l'appui qu'ils n'ont cessé de m'accorder. Je voudrais également

remercier toutes les parties au plan de règlement pour la Namibie pour la façon dont elles ont rempli leurs obligations. J'ai déjà exprimé toute ma gratitude à chacun des 50 gouvernements qui ont fourni du personnel civil ou militaire ou des forces de police au GANUPT. Il ne me reste qu'à rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Martti Ahtisaari, à son adjoint, M. Legwaila Joseph Legwaila, au commandant de la Force, le général Dewan Pren Chand, et à tous ceux qui ont servi sous leurs ordres en Namibie et en Angola, ainsi qu'aux nombreuses autres personnes qui, tant au Siège de l'Organisation que dans d'autres lieux d'affectation, ont oeuvré avec tant de compétence pour que la Namibie accède à l'indépendance et pour faciliter la période de transition.

-----